

La lettre d'information sur les travaux de déstockage

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2014

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Alain ROLLET
Liquidateur
amiable des
MDPA

Lundi 24 novembre 2014, 18 tonnes de déchets ont quitté le site de StocaMine pour être acheminées vers la mine de Sondershausen en Thuringe, où elles seront définitivement restockées.

Pour l'ensemble des personnels sur notre site, le départ de ce premier camion est l'aboutissement de six mois de préparation administrative et technique.

Ce chantier dont l'objectif est de déstocker 93 % du mercure, soit 8 800 tonnes de déchets arséniés et mercuriels, puis de confiner le reste des déchets, mobilisera l'ensemble des équipes pendant plusieurs années. Ce premier transfert vers la mine de Sondershausen marque le début de près de 500 chargements qui devraient quitter le site de StocaMine, jusque fin 2019.

Aujourd'hui, les opérations de déstockage se poursuivent et la réorganisation des phases de reconditionnement et de travaux miniers est en préparation. Ces changements permettront d'augmenter la cadence de déstockage. Dans cet objectif, les travaux seront réalisés sur deux postes de travail dès le mois de janvier 2015 : les équipes seront ainsi doublées. En parallèle, les questions de santé et de sécurité des personnels restent bien sûr nos priorités. Cette Lettre fait le point sur ces différents sujets.

Je profite de sa parution pour souhaiter aux mineurs et aux pompiers une très bonne fête de la Sainte-Barbe le 4 décembre et à nos lecteurs de chaleureuses fêtes de fin d'année. Notre prochaine Lettre d'information paraîtra en janvier 2015.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nous avons appris avec tristesse le décès, le 5 novembre dernier à Paris, de M. Henri Watissée, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocaMine.

Nous avons pu apprécier l'écoute, la rigueur et l'expérience de M. Watissée, dont la présence avait largement contribué à la qualité des échanges avec le public au cours de la concertation. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

LES PREMIERS COLIS DE DÉCHETS SONT PARTIS POUR L'ALLEMAGNE

Le 24 novembre 2014, un premier camion chargé de 18 tonnes de déchets arséniés, reconditionnés en caissons, a quitté le site de StocaMine pour la mine de Sondershausen en Allemagne.

Cette partie des opérations est confiée par les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) à l'entreprise Lingenheld Environnement. Elle comprend la réception des colis de déchets extraits du stockage après leur remontée par le puits Joseph, le chargement sur semi-remorque et le transport sur les 600 km qui séparent Wittelsheim de Sondershausen.

À la sortie du puits Joseph, les colis reconditionnés sont réceptionnés pour une vérification du conditionnement, du référencement (code-barres) et de l'accessibilité aux déchets à partir des trappes de contrôle. Ces trappes répondent aux exigences des responsables de la mine de Sondershausen et permettront que les déchets soient aisément accessibles lors des procédures d'acceptation sur le site allemand.



(1)



(2)



(3)



(4)

- (1) Sortie du stockage souterrain
- (2) Sortie du puits Joseph
- (3) Stockage dans le hangar de surface
- (4) Chargement du premier semi-remorque

DÉSTOCKAGE TERMINÉ POUR L'ALLÉE 3 DU BLOC 21

Avec les récentes opérations de déstockage et de reconditionnement en caissons des fûts de déchets arséniés, qui sont les premiers à être acheminés vers l'Allemagne, le déstockage prévu dans l'allée 3 du bloc 21 se termine. Il a concerné les 25 premiers mètres de l'allée et a permis l'extraction d'environ 110 tonnes de déchets.

FIN NOVEMBRE 2014, 107 CAISSONS (CONTENANT 3 FÛTS CHACUN) ET 54 PALETTES (CONTENANT 2 SUR-FÛTS CHACUNE) ONT ÉTÉ REMONTÉS AU JOUR ET STOCKÉS DANS LE HANGAR DE SURFACE, PRÊTS AU TRANSPORT. 54 CAISSONS ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS À SONDRERSHAUSEN.



LE SUIVI DES PARAMÈTRES DE SANTÉ

Tous les personnels amenés à intervenir dans le stockage souterrain ont bénéficié d'un « point zéro » consistant en des analyses biologiques (sang, urine et pour ceux qui le souhaitent cheveux) pour détecter l'éventuelle présence d'arsenic, de mercure et de plomb avant le démarrage des travaux. Pour le personnel intervenant en « zone rouge », directement dans les opérations d'extraction et de reconditionnement des déchets, des analyses d'urine sont opérées chaque semaine pour le suivi des trois paramètres majeurs : arsenic, mercure et plomb. Les résultats d'analyses sont adressés au médecin du travail. L'ensemble des prélèvements est conservé pour garantir la traçabilité et la qualité du suivi.

Pour deux personnes, les prélèvements réalisés lors du bilan initial

ont révélé un taux élevé en arsenic dans les urines. Des analyses complémentaires ont permis de déterminer que cet arsenic est d'origine alimentaire, la consommation de poisson ou de fruits de mer étant une cause reconnue de la présence de cette forme d'arsenic dans les urines.

Les analyses hebdomadaires ont détecté des augmentations très légères du taux d'arsenic pour certains salariés, ces taux demeurant toutefois à des valeurs 4 à 5 fois inférieures aux valeurs limites.

Par précaution, une spéciation de l'arsenic détecté a été engagée à la demande du médecin du travail. Les résultats permettront d'identifier l'origine de cette légère hausse.

ZOOM SUR LES MESURES DE DÉCONTAMINATION



Chaque zone ayant fait l'objet de travaux de déstockage et de reconditionnement, ainsi que le matériel utilisé, font l'objet d'une décontamination puis de mesures de contrôles réalisées avec un spectromètre à fluorescence X portatif, puis, le cas échéant, d'une décontamination complémentaire.

Les mesures sont réalisées ponctuellement suivant un maillage de la zone, et densifiées en cas de détection d'une contamination. Les seuils définis sont de 3 µg/cm² (microgrammes par centimètre carré) pour le mercure et de 2 µg/cm² pour l'arsenic. Ils découlent des doses hebdomadaires admissibles provisoires qui ont été fixées par un comité d'experts scientifiques internationaux, en l'absence de seuils réglementaires applicables.

(1) et (2) Mesures avec spectromètre à fluorescence X

(1)



(2)

UN ATELIER DÉDIÉ AU RECONDITIONNEMENT

Des essais sont actuellement en cours pour l'aménagement d'un atelier de reconditionnement des fûts dans un lieu fixe au sein du stockage, au droit de l'entrée de l'allée 3 du bloc 21 qui vient d'être déstockée.

La création de cet atelier permet de tester le reconditionnement des fûts en dehors des galeries en cours de déstockage. L'intérêt est aussi de supprimer l'opération de havage du mur des galeries, qui était rendue nécessaire pour disposer d'une hauteur sous plafond suffisante pour les opérations de reconditionnement.

DE NOUVEAUX CONDITIONNEMENTS POUR LES FÛTS



Les premiers fûts de déchets arséniés extraits de l'allée 3 du bloc 21 ont été reconditionnés dans des caissons contenant chacun 3 fûts.

D'autres solutions de reconditionnement sont actuellement utilisées et testées, en particulier les « sur-fûts », des fûts de 300 litres qui peuvent contenir chacun un fût de 220 litres : ils sont utilisés de la même

façon que les caissons (chaque fût est placé dans une sache en plastique puis introduit dans le sur-fût) et ils répondent aux normes et certifications pour le transport de marchandises dangereuses par la route. Des essais de transvasement de déchets de fût à fût sont également en cours.



Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - c.schumpp@mdp.a.fr - www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet – Crédits photos : © MDP A 2014 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.